



8 MARS 2022

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES

Lors de la journée des EHPAD du 1^{er} février 2022 à la CGT, le personnel a décidé de se mobiliser le 8 mars 2022 pour une journée d'action. Cette journée internationale de la femme est l'occasion de se faire entendre une fois de plus et d'être légitime à toutes ses revendications. Elles sont 90 % de femmes dans nos EHPAD qui travaillent dans des conditions déplorables sans aucune considération ni reconnaissance, cela suffit ! Depuis 2017 et malgré les grandes mobilisations des personnels, les conditions de travail impactent la prise en charge des résident.e.s. Elles n'ont pas évolué bien au contraire, elles se sont fortement dégradées :

- ▶ Les sous-effectifs récurrents avec un « **ratio soignant entre 0.20 et 0.40 auprès du résident** ».
- ▶ Le peu d'accompagnement en formation diplômante,
- ▶ La précarisation des emplois favorisant les vacances, « **journée payée à l'acte, tout bénéfique pour l'employeur** »,
- ▶ L'augmentation des AT et des MP professionnels plus que dans le BTP, « **Qu'en est-il des mesures de prévention des risques professionnels et psychosociaux dans nos établissements privés et publics ?** »

- ▶ Les réorganisations du temps de travail se multiplient et ne répondent pas aux attentes du personnel. L'allongement de la durée du temps de travail en 12 heures impacte la conciliation vie privée/vie professionnelle et porte atteinte à la vie familiale.

Cette situation qui perdure depuis 2017, sans aucune amélioration, s'est aggravée par la pandémie avec des personnels en souffrance. La CGT, les soignant.e.s, les résident.e.s et leurs familles ont interpellé de nombreuses fois le gouvernement et les ministres concernés sur la prise en charge dégradante des personnes âgées. Le personnel du privé et du public n'en peut plus de cette maltraitance institutionnelle. L'État a ignoré la situation, la loi Grand-Âge, repoussée d'année en année, n'est plus d'actualité malgré les promesses tant attendues.



AINSI, LA CGT APPELLE À UNE JOURNÉE DE MOBILISATION **LE 8 MARS 2022**,
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES, POUR REVENDIQUER :

- ▶ **1 soignant-e pour un résident-e,**
- ▶ **La reconnaissance des qualifications et des salaires,**
- ▶ **La mise en place immédiate des mesures de prévention des risques professionnels et psycho-sociaux,**
- ▶ **La reconnaissance des accidents de travail et des maladies professionnelles,**
- ▶ **La fin de la précarité de nos collègues, des titularisations massives pour le public et des CDI pour le privé.**